

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20151027.3	<u>Séance du 27 octobre 2015 à 18h30</u> L'an deux-mille-quinze le vingt-sept le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Salle des Mariages, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 28 octobre 2015, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 19 octobre 2015 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

OBJET : INDEMNISATION DE FRAIS – FORMATION INFORMATIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise le 20 mars 2003 autorisant des actions de formation informatique réalisées bénévolement par Madame SLUPINSKI, dans le cadre des Espaces Publics Numériques.

Madame Claudine SLUPINSKI assure une nouvelle session de formation de septembre 2015 à juin 2016 à raison de 6 heures hebdomadaires hors vacances scolaires.

Monsieur le Maire propose d'indemniser Madame SLUPINSKI pour les frais occasionnés par ce travail bénévole en lui versant une somme forfaitaire de 350 euros.

La Commission Finances, réunie le 15 octobre 2015, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, approuve **à/par**.....

- le versement d'une indemnisation de 350 € à Madame Claudine SLUPINSKI pour les frais occasionnés ;
- autorise Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 27 octobre 2015

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER